



Société vaudoise des maître-sse-s secondaires
Membre de la Fédération syndicale SUD
Membre de la Société suisse des professeur-e-s de l'enseignement secondaire



Pour une indemnité de 2000.- au libre achat de matériel informatique !

Nous, enseignant.e.s de l'enseignement obligatoire et postobligatoire vaudois, demandons par la présente pétition, une indemnité de 2000.-, renouvelable tous les 5 ans, pour l'équipement en matériel informatique indispensable à notre travail quotidien.

Parce que l'usage de ce matériel est devenu, pour toutes les enseignantes et tous les enseignants, depuis plus d'une vingtaine d'années, nécessaire à notre travail quotidien, nous revendiquons que ce matériel soit payé, en partie, par l'employeur.

En effet, les moyens informatiques disponibles partagés au sein des établissements scolaires, des écoles professionnelles et des gymnases ne suffisent pas aux exigences ; d'ailleurs les employé.e.s travaillent, planifient, corrigent et communiquent régulièrement depuis leur domicile.

De plus, la contrainte quotidienne, non négociable, formulée par le Département d'utiliser les applications numériques (PAREO ; NEO ; HERMES ; ...) exigent souvent qu'ils.elles soient pourvu.e.s de leur matériel numérique personnel (téléphone portable ; ordinateur portable ; tablette ; ...)

Ces derniers mois, notamment lors de la fermeture de tous les lieux de formation, ont démontré clairement et sans exception la réactivité des employé.e.s de l'État de Vaud à faire face à cette situation. Sans leur matériel informatique personnel, le bilan de l'enseignement à distance aurait été moins positif.

Cette demande, raisonnable en regard du coût réel et de l'usage dans le domaine privé, semble d'autant plus légitime qu'elle devrait permettre à toutes et tous de se projeter efficacement dans l'éducation numérique souhaitée par le Département.

Dès lors, il en découle que l'employeur doit contribuer à l'acquisition de ce matériel indispensable. Il n'est plus tolérable que les enseignant.e.s, désireux d'effectuer leur travail correctement, paient eux.elles-mêmes leur outil de travail !

Nom	Prénom	Établissement	Signature

A renvoyer au plus tard le 15 décembre 2020 à : SVMS, pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne.